

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Le Procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

### Information décisions (Délibération 1)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

#### Numéro 22-2024

D'autoriser l'occupation du domaine privé à usage public pour une activité de parc aquatiques sur le lac de la Vallée des loisirs portée par la SARL O'Park représentée par Madame DUARTE Gaëlle pour la saison estivale 2024.

De signer la convention relative à cette activité.

#### Numéro 23-2024

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack (brasserie)-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs, pour la période suivante :

- du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 5 juin 2024 : installation
- du 6 juin 2024 au 15 septembre 2024 : exploitation moyennant une redevance d'occupation égale à : 1 000 € pour un chiffre d'affaire inférieur à 100 000€ , 3% du chiffre d'affaire supérieur 100 000€.

auprès de la SARL O'PARK, représentée par Madame DUARTE Gaëlle, la bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Lafrançaise.

#### Numéro 24-2024

De faire don du duplicateur dont la commune est propriétaire auprès de Resto du Cœur (antenne de Montauban). Il est entendu que la commune ne s'engage pas sur l'entretien ni le fonctionnement de ce bien, qui sera remis en l'état.

#### Numéro 25-2024

De créer un habitat inclusif par la rénovation d'un immeuble inoccupé en 10 logements communaux

De solliciter la subvention suivante auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne (dans le cadre du contrat d'équipement) :

##### *Dépenses prévisionnelles*

- Travaux : 1 547 450 €ht
- Frais divers : 17 000 €ht
- Maître d'œuvre : 154 745 €ht
- Ingénierie et frais d'études : 95 347 €ht
- Assurance DO : 42 816 €ht

Total : 1 857 358 €ht

##### *Financement sollicité*

- Subvention d'Etat (fonds vert axe friche) : 844 570 € (sollicité)
- Subvention d'Etat (DETR 2024) : 305 442 € (sollicité)
- Conseil Régional : 250 000 € (sollicité)
- Conseil Départemental : 74 292 € (à solliciter)
- Commune de Lafrançaise : 383 054 €

Total : 1 857 358 €

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention susnommée,

D'engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

#### Numéro 26-2024

D'attribuer l'avenant n°1, lot 2, menuiserie bois à l'entreprise Atelier Bernard Guérin pour un montant de 3 747€ dans le cadre des travaux de l'église de Rouzet :

- Montant initial du marché : 43 591,71€ ht
- Avenant n°1 : 3 747€ ht
- Nouveau montant du marché : 47 338,21 € ht

De signer l'avenant n°1 correspondant.

#### Numéro 27-2024

D'attribuer le marché de création d'îlots avenue de Saint Simon à l'entreprise VOINOT pour un montant de 25 415,50€ ht.

De signer tous les documents concernant ces travaux.

#### Numéro 28-2024

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur LARROQUE Ghislain pour la location d'un appartement, situé rue neuve à Lafrançaise. Le Bail prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et se terminera le 30 septembre 2024. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer mensuel de 300 €.

Le Conseil Municipal prend actes des décisions ci-dessus

Emploi contractuel adjoint technique 35 h (Délibération 2)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au service administratif il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1<sup>er</sup> échelon du grade de nomination.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> septembre 2024 au 28 février 2025	1	Adjoint Administratif territorial	Secrétariat	35 heures

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emploi contractuel adjoint technique 26 heures (Délibération 3)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au service technique, il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1<sup>er</sup> échelon du grade de nomination.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 au 31 mars 2025	1	Adjoint Technique	Agent d'entretien polyvalent	35 heures

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat.

- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emploi contractuel adjoint administratif (Délibération 4)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au service technique et scolaire il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1<sup>er</sup> échelon du grade de nomination.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 28 août 2024 au 31 janvier 2025	1	Adjoint Technique	Agent d'entretien polyvalent	26 heures

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emploi contractuel ATSM (Délibération 5)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein des écoles, il conviendrait de créer l'emploi suivant :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 28 août 2024 au 5 juillet 2025	1	Agent spécialisé des écoles maternelles pp 2 <sup>e</sup> classe	ATSEM	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Emploi Permanent Adjoint Administratif (Délibération 6)**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L 313-1 du code général de la fonction publique territoriale les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ; **CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de secrétaire administrative.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, l'emploi ci-dessous :

<b>Nombre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Nature des fonctions</b> <b>Niveau de recrutement</b>	<b>Temps de travail</b> <b>Hebdomadaire</b>
1	Adjoint Administratif territorial, Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe	Secrétaire administrative et agent d'accueil	35 heures

**Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

**CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ; **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Suppression de postes (Délibération 7)**

Monsieur le Maire propose de supprimer les emplois vacants suivants suite à l'organisation des services et à une démission à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures par semaine,  
1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 19 heures par semaine,  
1 poste d'adjoint technique à raison de 35 heures par semaine,  
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 21 heures par semaine.

Vu l'avis du comité social technique en date du 6 juin 2024 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 les postes ci-dessus.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Vente parcelles (Délibération 8)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'agrandissement du collège Antonin Perbosc par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne. Pour ce faire, cette extension nécessite que la commune cède des parcelles propriétés communales CE 446 (638m<sup>2</sup>) et CE 448 (10m<sup>2</sup>). Aussi, Monsieur le Maire propose de céder gracieusement ces parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de céder les parcelles CE 446 (638m<sup>2</sup>) et CE 448 (10m<sup>2</sup>) à titre gratuit,
- DIT que l'objet de cette cession est l'agrandissement du collège Antonin Perbosc,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette cession,
- DIT que les frais notariés sont à la charge du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,
- DIT que le notaire pour la commune de Lafrançaise est Maître Sandra POUGET à Lafrançaise et le notaire pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne est l'étude MASSIP/CHABOSSON à Montauban.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Achat parcelles (Délibération 9)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les travaux de remise en état du chemin de Raynaud suite à un éboulement du talus supportant la chaussée. Le tracé du chemin a dû être déplacé sur une partie du terrain de Madame et Monsieur AMARA KORBA.

Aussi, la commune doit se porter acquéreur de ce parcellaire à titre gracieux pour les parcelles ZV 145 (27m<sup>2</sup>), ZV 146 (564m<sup>2</sup>) et ZV 148 (3m<sup>2</sup>) appartenant à Madame et Monsieur AMARA KORBA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir les parcelles ZV 145 (27m<sup>2</sup>), ZV 146 (564m<sup>2</sup>) et ZV 148 (3m<sup>2</sup>) à titre gratuit auprès de Madame et Monsieur AMARA KORBA,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette cession,
- DIT que les frais notariés et de géomètres sont à la charge de la commune,
- DIT que le notaire pour la commune de Lafrançaise est Maître Sandra POUGET à Lafrançaise.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Emprunt 2024 (Délibération 10)

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'investissement 2024, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 605 000 euros.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition commerciale établie par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de réaliser un emprunt de 605 000 € aux conditions ci-dessous.

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Montant : 605 000 €	Durée : 20 ans
Objet du Prêt : Travaux Investissement 2024	

CONDITIONS FINANCIERES
<b>Taux fixe</b> : 4.24% annuel
<b>Déblocage des fonds</b> : l'intégralité des fonds sera débloquée au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat.
<b>Condition de remboursement : Echéance constante</b>
<b>Périodicité</b> : annuelle
<b>Frais de dossier</b> : 0.20% du montant emprunté
<b>Modalité de remboursement anticipé</b> :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial minimum) est possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée avec AR, au moins 5 jours ouvrés, avant l'échéance</li><li>- Une indemnité de gestion, égale à 5 % du capital remboursé par anticipation sera prélevée</li><li>- De plus, si le remboursement intervient dans une période de baisse de taux, il donnera lieu au versement d'une indemnité financière calculée par référence : Aux évolutions du taux de l'échéance constante (TEC10) A la durée restant à courir Au taux du prêt</li></ul>

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées dont la proposition commerciale est annexée à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : Divers

La commune de Lafrançaise s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La commune de Lafrançaise s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avenant marché entrée vallée des loisirs (Délibération 11)

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des travaux de l'entrée de la vallée et de la démolition du bâtiment communal et l'attribution de ce marché à l'entreprise Voinot par délibération en date du 5 décembre 2023. Ce chantier nécessite d'apporter des modifications aux travaux en lien avec l'évolution du chantier et l'accessibilité du bâtiment mitoyen.

Pour le lot unique : démolition remblai terrassement voirie espace vert – VOINOT

Montant de l'avenant n°2 : 10 962,60 €ht

Marché initial : 115 383,31€ht

Montant après avenant 2 : 126 345,91€ht

Monsieur le Maire propose de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avenant Marché travaux Vallée (Délibération 12)

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des travaux de création d'une zone de baignade et du dévoiement des réseaux pluviaux à la Vallée des loisirs et l'attribution de ce marché à l'entreprise Fontanilles par délibération en date du 26 février 2024. Ce chantier nécessite d'apporter des modifications aux travaux : zone de stationnement, dévoiement réseaux

Pour le lot unique : création d'une zone de baignade et du dévoiement des réseaux pluviaux à la Vallée des loisirs - FONTANILLE

Montant de l'avenant n°1 : 8 360 €ht

Marché initial : 430 113,70 €ht

Montant après avenant 1 : 438 473,70 €ht

Monsieur le Maire propose de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Subventions (Délibération 13)

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer les subventions 2024 suivantes :

Association pour le don du sang	500 €
Club Bouliste de Lafrançaise	400 €
Club bouliste de Lunel	400 €
Club Question Pour Un Champion	200 €
FNACA	150 €
Lafrançaise Cantate	100 €
APE « école Jean BAYLET »	400 €
APEL « école Sainte Marie »	300 €
APE « école JB VER et DOLTO »	800 €
Sud Quercy Lafrançaise Omnisports	1 300 €
CANAL	500 €
Ass des piégeurs agréés du Tarn et Garonne	124 €
Le Comice Agricole Cantonal	500 €
Le Judo Gym Section Gym	4 800 €
Le Judo Gym Section Judo	1 180 €
Lafrançaise Arts et Musique	2 300 €
Sporting Club de Lafrançaise	12 600 €
Tennis Club Lafrançaise	1 700 €
Trio Musique Découverte - TMD	2 500 €
Pêcheur du Bas-Quercy – APPMA-	300 €
La pais'annerie	1 500 €
Foyers Sociaux Educatifs FSE Collège A. PERBOSC	100 €
SCH sporting club Honor de cos	280 €
Asso. Sportive Collège A. Perbosc	400 €
Association Centre Ressource	500 €
Amicale Del Cantarel	100 €
Chasseurs Agrées – ACCA	200 €
Tremplin Santé	250 €
Bon'âne-venture	500 €
Sud Quercy Basket Vazerac	80 €
Guidon lafrancaise	200 €
Sasori Karaté clubs	900 €
Culture et cultures	500 €
Les amis de tabouret	200 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions ci-dessus d'un montant de 36 764 €.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 65748.
- **DIT** que le versement des subventions interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Subvention UFOLEP (Délibération 14)

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer la subvention 2024 suivante :

UFOLEP	2 000 €
--------	---------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention de 2 000 euros à l'UFOLEP
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 65748,
- **DIT** que le versement de la subvention interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Subvention LATA (Délibération 15)

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer la subvention 2024 suivante :

Lafrancaise Tourisme et Animation	10 000 €
-----------------------------------	----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention de 10 000 euros à Lafrancaise Tourisme et Animation.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 65748,
- **DIT** que le versement de la subvention interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Participation travaux église de Lunel (Délibération 16)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel souhaite participer aux financements des travaux de la toiture du porche de l'église Saint Nazaire pour un montant de 6 980 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la participation financière de l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel d'un montant de 6 980 € pour financer les travaux de la toiture du porche de l'église Saint Nazaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Tarifs chaufferie bois (Délibération 17)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 23 du 12 avril 2022 qui approuvait le règlement de service de distribution calorifique pour la chaufferie bois de la Commune de Lafrançaise.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de l'abonnement et du prix de vente MégaWatt-heures (MWh) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

<b>TARIF REGIE CHAUFFERIE BOIS LAFRANCAISE</b>		
<b>En HT</b>		
<i>Puissance souscrite</i>	<i>Abonnement mensuel</i>	<i>Consommation</i>
0-19 kw	20€	0,095 €/kwh
20-49 kw	50€	
50-99 kw	100€	
100-199 kw	220€	
A partit de 2000 kw	300€	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve les tarifs ci-dessus.

Autorise son Maire à signé tout document concernant ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## MAD ALAE ALSH (Délibération 18)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence :

*Mise en place d'une politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de conventions signées avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, ou d'autres organismes (projet éducatif local, contrat enfance jeune)*

*1 – création et gestion de structures d'accueil à la petite enfance (crèche, relais d'assistantes maternelles)*

*2 – création, coordination et gestion des Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) et des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le temps non scolaire.*

est exercée par à la Communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur le Maire rappelle également les différentes conventions passées entre la Commune et la Communauté de communes pour la mise en œuvre de cette compétence. Il propose à l'assemblée de réactualiser la convention de mise à disposition d'une partie de ses services et de ses bâtiments pour l'exercice de la compétence citée ci-dessus. Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée de 3 ans

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de service pour la mise en œuvre des ALAE et ALSH,

- AUTORISE Mme PATERNE Véronique, adjointe au Maire à signer cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Divers

Mme ARRESTIER : Il faudrait mettre le panneau « à vendre » côté la rue Léon Cladel comme celui posé sur le bâtiment de l'ancienne trésorerie rue Louis Pernon.

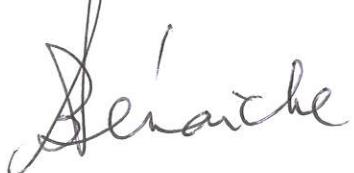
Marie Laurence PRAISSAC précise que l'herbe route des taillades est haute. Monsieur le Maire précise que l'épareuse devrait bientôt passer.

Il est rappelé les douze heures de pétanque de dimanche.

La séance est levée à 20 heures

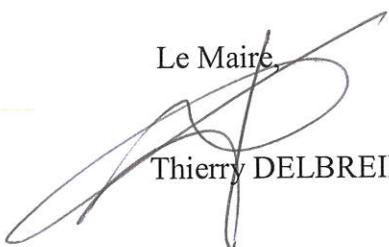
PV validé par le secrétaire de séance

Anne BENAICHE





Le Maire

  
Thierry DELBREIL